

On a culpabilisé les Européens avec une info bidonnée : le père était le passeur !



Je ne sais quel ministre ou quel dignitaire de la bureaucratie de l'Union européenne nous l'a promis : une lutte implacable va être menée contre les délinquants, contre les gangs, contre tous ceux formant la chaîne des passeurs réalisant à des degrés divers de gros, de très gros bénéfices, voire même des fortunes, sur le dos des « migrants » et/ou réfugiés réels ou imaginaires*1.

Je pose cette question, en apprenant ce matin que monsieur le père du petit Aylan n'était autre que le passeur de l'expédition maritime qui a coûté la vie à son fils et à deux autres enfants, des Irakiens enterrés à côté du petit Aylan Al

Kurdi.

On a appris, il y a deux jours, que le « père éploré », – qu'il était interdit de critiquer *2 pour son aventurisme, ou pour son imprudence, qui coûtera la vie à ses fils et son épouse – voulait quitter la Turquie où il résidait depuis trois ans, non pas parce qu'il y était persécuté, mais parce qu'il comptait pouvoir gagner un espace où la législation sociale et le coût des choses lui permettraient de se faire poser des implants dentaires.

C'est en cachant tout cela au bon peuple que les politiques de l'Union européenne, aidés par leurs supplétifs-journalistes-voix-de-son-maître, lui ont tiré des larmes, afin de justifier qu'en Allemagne on accueille des centaines de milliers de « migrants » et que pour cela, ici et là, on expulse des travailleurs pauvres, ou que l'on menace de réduire le droit de propriété sur les maisons non-occupées ou insuffisamment occupées pour y loger les « migrants »; qu'en France on réfléchit à bloquer les attributions de logements sociaux (HLM) pour les réserver aux invités obligatoires ; qu'en Italie on a expulsé des SDF d'un foyer et que l'on verse en allocations bien plus qu'au SDF autochtone et qu'à de nombreux ouvriers retraités, comme on l'a vu avec le cas de ce « réfugié politique malien » questionné par la télévision (le Mali est un pays où il n'y a pas de persécutions politiques) ; que l'on doit accueillir, indifféremment, Assyro-chaldéens de confessions chrétiennes, – objet d'un anéantissement culturel et physique -, et des populations scandant « Allah Ou akbar » à peine débarquées sur les côtes grecques et partageant les « idéaux » religieux produisant les persécutions et aujourd'hui l'anéantissement des Assyro-chaldéens (une minorité ethnique et religieuse descendant des anciennes populations locales subjuguées par la conquête arabe et aujourd'hui objet d'une extermination par Daesh).

C'est en cachant tout cela que le premier ministre Manuel Valls ose morigéner une municipalité de l'Isère : malheur à ses élus ! elle a osé faire le distingo entre les opprimés permanents d'Irak-Syrie, (les Assyro-Chaldéens chrétiens

menacés d'extermination physique systématique, même s'ils ne font rien contre Daesh aujourd'hui, ni contre les milices sunnites escadrons de la mort, hier) et ceux – chez qui, « interprétation erronée de leur religion d'amour », les problèmes professionnels combinés à difficultés personnelles, familiales ou psychologiques, favorisent le recours au sabre et au poignard, à l'égorgeage et à la décapitation de l'employeur, du voisin, du passant, du policier ou du militaire – populations invitées obligatoires qui ne sont pas menacées d'extermination par Daesh ou Al Nosra.

On a culpabilisé les citoyens européens avec une information bidonnée

Ce n'est pas la première fois que nos médias officiels font cela. On l'a vu à l'été 2013 quand il fallait soutenir les cousins concurrents de Daesh (le Hamas à Gaza). On l'a vu il y a un peu plus longtemps avec le petit Al Dura, soi-disant mitraillé pendant 45 minutes par un « assassin » militaire israélien, sans qu'on trouve sur ses vêtements et autour de lui et de son père la moindre trace de sang et d'impacts ...

Ça a marché pour le petit Al Dura, alors on recommence avec le petit Aylan

C'est devenu une seconde nature, chez certains politiques et quelques comparses dans les médias, de bidonner ou accepter de laisser bidonner des reportages, pour obtenir l'émotion légitime suffisante qui va permettre de prendre une décision politique, dans un sens ou un autre.

Szyja Waldman

***1 réfugiés politiques imaginaires** ces maliens de France et d'Italie montrés sur deux chaînes de télévisions, à deux jours d'intervalle, l'un âgé de seize ans et suivant une formation de boulanger dans le sud de la France, l'autre, un jeune adulte vigoureux, percevant de l'administration italienne 905 ou 950 euros chaque mois au titre de son statut de réfugié politique.

Je voudrais bien que l'on m'explique : comment est-il possible, en 2015, d'être Malien et réfugié politique ?

A quelle persécution politique au Mali ces deux personnes ont-

elles dû de recevoir ce statut et les droits et/ou possibilités d'apprentissage et/ou d'allocation afférents à cette situation juridique ?

Qui est persécuté, réprimé, au Mali ?

C'est une pure calomnie contre le gouvernement du Président IBK, qu'accorder, en France ou en Italie, le statut de réfugié politique à des Maliens.

Les seuls maliens qui pourraient invoquer une crainte de répression, ce seraient : soit un Targui (Touareg) du Mali, menant des actions pour obtenir la séparation de « l'AZAWAD » et du Mali, soit un djihadiste, fatigué de sillonner l'Adrar des Ifoghas en se cachant pour échapper à la traque des forces franco-tchadiennes et maliennes, préférant les délices de Capoue et venant y préparer des mauvais coups.

Dans ce dernier cas, il serait particulièrement scandaleux que les impôts des contribuables de l'union européenne servent à assurer la « dolce vita » (le terme est du « réfugié » interviewé) à des djihadistes fatigués ou venant préparer des coups meurtriers en Italie où ailleurs dans l'espace de Schengen.

*2 **Arno Klarsfeld** a eu à subir un véritable lynchage, -sur les « réseaux sociaux » et sur les grands médias voix-de son maître-, pour avoir simplement posé la question, somme toute légitime : de la responsabilité d'un père, résidant en Turquie depuis trois ans et décidant qu'il irait voir ailleurs, pour des raisons qui n'étaient pas liées à des menaces concernant sa sécurité physique et celle de sa famille.